

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 29 JUN 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2021-68

OBJET : Approbation de la convention de partenariat entre le Territoire Paris Est Marne&Bois, la ville de Saint-Mandé, l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL) Val de Marne et la société anonyme coopérative SNL – Prologue pour la création de logements d'insertion.

| | |
|---------------------------|-----------|
| Membres en exercice | 90 |
| Présents titulaires | 67 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |
| Représentés | 15 |
| Absents | 8 |

| | |
|--------------------|-----------|
| Votants | 82 |
| Abstention | 0 |
| Suffrages exprimés | 82 |
| Pour | 82 |
| Contre | 0 |

Présents :

Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, , Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pascale MOORTGAT, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, , Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Thomas BERRUEZO représenté par Christel ROYER, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Agnès CARPENTIER représentée par Sylvain BERRIOS, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Philippe DUBUS représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Brigitte GAUVAIN représentée par Pierre LEBEAU, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Pierre MIROUDOT représenté par Benoit GAILHAC, Aurore THIROUX représentée par Michel DUVAUDIER, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE.

Absents :

Caroline ADOMO, Christian CAMBON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Christian FAUTRE, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 29 JUIN 2021

OBJET : Approbation de la convention de partenariat entre le Territoire Paris Est Marne&Bois, la ville de Saint-Mandé, l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL) Val de Marne et la société anonyme coopérative SNL – Prologue pour la création de logements d'insertion

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5219-2 et L 5219-5,

VU la Loi Egalité et Citoyenneté n° 2017 du 27 janvier 2017 et notamment son article 102,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 213-3 et R 213-3,

VU le projet de convention de partenariat entre le Territoire Paris Est Marne & Bois, la ville de Saint-Mandé, l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL) Val de Marne et la société anonyme coopérative SNL – Prologue pour la création de logements d'insertion,

VU la délibération n°15 du conseil municipal de Saint Mandé en date du 21 avril 2021 approuvant le projet de convention sus visée,

CONSIDERANT la volonté de la ville de favoriser l'insertion des ménages fragiles en donnant une priorité à l'accompagnement de proximité dans une optique de mixité urbaine et sociale,

CONSIDERANT que cette convention concourra à l'atteinte des objectifs de réalisation de logements sociaux de la ville de Saint Mandé et participera au rééquilibrage de l'offre sur le Territoire,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et politique de l'habitat en date du 28 Juin 2021,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre le Territoire Paris Est Marne & Bois, la ville de Saint-Mandé, l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL) Val de Marne et la société anonyme coopérative SNL – Prologue pour la création de logements d'insertion.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20210629-DC2021-68-DE Date de télétransmission : 01/07/2021 Date de réception préfecture : 01/07/2021 |
|--|

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier Capitano
Olivier CAPITANO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le